

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le trois juin à vingt-heures heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Christian NOCQUE, Cécile SANGUINETTI, Magali LEMAITRE, Nicolas BOUCHIRED, Géraldine AURADOU, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Nathalie DUPRE, Jean-Luc FORT, Christelle GALLIER-CHAUSSE, Didier GUEVILLE, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Jacky LEROY, Mélanie RAULT.

Carine THOMASSIN arrivée à 21 h 00 et David LUCAS arrivé à 21 h 10.

Etaient absents :

Frédéric CADIOU (pouvoir à Christian NOCQUE), Davis LUCAS (pouvoir à Cécile SANGUINETI), Daniel MARTIN (pouvoir à Jacky LEROY), Gabriel PEROCHEAU (pouvoir à Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO).

Madame le Maire souhaite un bon rétablissement à Gabriel PEROCHEAU.

Secrétaire de Séance :

Nicolas BOUCHIRED.

Madame Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour le retrait du point n° 3 : Cession parcelle à la CODAH.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Madame Le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- n° 4 : convention ERDF extension des réseaux haute et basse tension – ZAC le Mesnil
- n° 5 : désignation des délégués pour la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CETC).

### 1 – TARIF MANIFESTATION COMMUNALE 2014 : VIDE GRENIER

14.05.21

Madame Le Maire donne la parole à Madame Cécile SANGUINETTI, Adjointe chargée de l'animation qui informe les conseillers municipaux du prochain vide grenier qui se tiendra le 29 juin 2014.

Cécile SANGUINETTI précise que les inscriptions se tiendront les 11 et 12 juin de 17 h 30 à 19 h 00, en mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**\* décide** de fixer le tarif pour cette manifestation à 5 € les 2 m 50.

### 2 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

14.05.22

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de faire un ajustement budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**\* décide** de modifier les imputations budgétaires comme suit :

**DEPENSE :**

2031-0011	Frais d'études	- 29 600 €
2315-0011	Installation, matériel et outillage technique	+ 29 600 €

### 3 – RETRAIT : ACCORD A L'UNANIMITE

#### 4 – CONVENTION ERDF EXTENSION RESEAUX HAUTE ET BASE TENSION ZAC DU MESNIL 14.05.23

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la convention proposée par ERDF pour l'extension des réseaux haute et basse tension ZAC du Mesnil.

Ces travaux consistent à établir à demeure dans 2 bandes de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 6 mètres, sur la parcelle ZC n° 1 appartenant à la commune.

Il convient donc d'établir une convention de servitudes pour autoriser le passage sur le domaine privé de la commune de ces canalisations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✘ **autorise** Madame Le Maire à signer la convention de servitudes avec ERDF pour l'installation de 2 canalisations souterraines sur la parcelle ZC n° 1.

#### 5 – COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CETC) DE LA CODAH 14.05.24

Arrivée de Carine THOMASSIN à 21 h 00.

La commune de Saint Martin du Manoir est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (C.E.T.C) de la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✘ **désigne** les délégués de la Commission d'Evaluation des Charges (C.E.T.C) de la CODAH :

› délégué titulaire : Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO

› délégué suppléant : Gabriel PEROCHEAU

#### QUESTIONS DIVERSES

✘ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des remerciements transmis par Jean-Luc FORT suite au décès de son père.

✘ Nicolas BOUCHIRED informe le conseil municipal de la tenue de la fête du tennis le 28 juin à 16 h00. Le président, Vincent KERISIT convie les nouveaux élus à la visite des installations.

✘ Christelle GALLIER-CHAUSSE demande où en est l'arrivée du nouveau médecin.

• Madame Le Maire précise qu'un courrier à l'attention des administrés est en cours de rédaction. Nous rencontrons un gros problème. La vente du cabinet médical, par le Docteur RAGOT au profit de la commune, est bloquée pour des raisons strictement personnelles et familiales.

✘ Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA exprime son étonnement car le jour des élections Européennes, Monsieur LANDARD tenait le bureau de vote.

• Madame Le Maire précise qu'il tenait le bureau en qualité d'électeur. Le tableau de tenue du bureau de vote a été clôturé le lundi précédent le jour de l'élection.

• Géraldine AURADOU demande confirmation à savoir que tous les élus peuvent participer au bureau de vote.

• Madame le Maire confirme cette possibilité.

✘ Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA souligne la nécessité d'entretenir le GR 2.

• Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que ce dossier sera étudié.

Arrivée de David LUCAS à 21 h 10.

✕ Christelle GALLIER-CHAUSSE demande s'il ne serait pas possible d'étudier un cheminement sécurisé à la Vallée. En effet, les enfants qui empruntent le bus marchent sur la route pour aller jusqu'à l'arrêt de car.

• Madame Le Maire précise que la parcelle bordant la voie appartient à la CODAH. Une demande de négociation sera faite afin d'étudier la possibilité d'aménager un chemin en bordure de voirie.

✕ Didier GUEVILLE demande s'il serait possible d'avoir le bilan concernant le questionnaire des rythmes scolaires.

• Madame Le Maire précise que le bilan sera diffusé après que l'information soit faite auprès des délégués de parents d'élèves et des enseignantes.

• Madame Le Maire propose un huis clos afin de présenter les résultats du bilan aux conseillers municipaux.

La séance est levée à 21 heures 24.

*signatures :*

Maria-Dolores Gautier-Hurtado			
Christian Nocque	Gabriel Perocheau	Cécile Sanguinetti	Magali Lemaitre
Nicolas Bouchired	Géraldine Auradou	Pierre-Marie Botalla-Piretta	Frédéric Cadiou
Nathalie Dupré absente	Jean-Luc Fort absent	Christelle Gallier-Chausse	Didier Gueville
Marie-Dominique Hauchecorne	Jacky Leroy	David Lucas absent	Daniel Martin
Mélanie Rault absente	Carine Thomassin absente		